



Département de l'Aude  
Arrondissement de Narbonne

Commune de  
Montredon-des-Corbières

N°63-2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de la convocation**

Le 26 septembre 2024

**Date de publication**

08 OCT. 2024

**Nombre de conseillers**

En exercice : 13

Présents : 10

Procuration : 3

L'An deux mille vingt-quatre, le trois octobre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Montredon-des-Corbières s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Marc JANSANA, Maire, suivant convocation du vingt-six septembre deux mille vingt-quatre.

**Présents** : M. Jean-Marc JANSANA, Mme Lise FOURNIER, M. Jean-François CID, M. Franck DILOY REY, Mme Christina PELEGRIN, Mme Isabelle BASTIER, M. Pascal CHABOSSON, M. Bruno DEVIC, Mme Eugénie MULA DAMERON, M. Jean-Pierre MARTINEZ

**Absents ayant donné procuration** : M. Régis AIGOUY M. Maxime SAVY, Mme Agnès VILA

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle BASTIER

**Objet** :

**Enfance-développement d'une politique jeunesse dans le cadre de la convention territoriale globale de la CAF**

Madame PELEGRIN précise à l'Assemblée que le SIVOM Narbonne Rural avait pour gestion la politique enfance jeunesse.

En date du 21 Juin 2010, le SIVOM en accord avec les différentes communes concernées a souhaité se désengager de cette gestion.

Suite à ce désengagement la commune a attendu avant de reprendre cette gestion.

En 2022 la commune a souhaité être associée au diagnostic mené par la Caisse d'Allocation Familiales dans le cadre de la Convention territoriale Globale, afin de développer des projets sur la thématique Actions Sociales dans le domaine de la Petite Enfance/Enfance/Jeunesse.

En effet, depuis plusieurs années, la Commune œuvre pour la jeunesse à travers des services péri scolaires et extra scolaires permettant aux familles de pouvoir concilier vie professionnelle et vie familiale.

Suite au diagnostic, il a été décidé de s'axer sur le développement d'une prestation de service jeune à destination d'un public 12-25 ans.

L'accompagnement des jeunes de 12 à 25 ans dans les étapes de leurs parcours d'accès à l'autonomie constitue un enjeu de politique publique. Il représente un levier structurant pour contribuer à la mise en place d'actions durables en direction des jeunes sur le territoire.

*Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la justice administrative, la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*



Département de l'Aude  
Arrondissement de Narbonne

Commune de  
Montredon-des-Corbières

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°63-2024**

Par son action sociale, la Caisse d'Allocations Familiales contribue au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions.

Dans l'objectif de compléter l'offre d'accueil proposée par l'accueil de loisirs sans hébergement adapté aux enfants de maternelle, de primaire et aux pré-adolescents, la Commune a souhaité candidater.

Le projet a été retenu pour une mise en œuvre courant 2024.

En soutenant des projets à « haute qualité éducative » la PS jeunes poursuit les objectifs suivants :

- Faire évoluer l'offre en direction des jeunes pour leur permettre davantage de prise d'initiative
- Développer les partenariats locaux autour de la jeunesse, et intégrer les actions soutenues dans ce partenariat
- Consolider la fonction éducative à destination des 12-25 ans en agissant sur le cadre de travail des professionnels de la jeunesse
- Mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures grâce à des actions itinérantes et « hors les murs »

Cette nouvelle orientation doit offrir une approche renouvelée des réponses proposées aux adolescents, qui se doivent d'être plus inventives, plus participatives et résolument innovantes, en mobilisant notamment les nouvelles opportunités offertes par le numérique.

Ce projet a été travaillé en partenariat avec la MJC Locale ainsi que la FRMJC.



Département de l'Aude  
Arrondissement de Narbonne

Commune de  
Montredon-des-Corbières

N°63-2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- D'approuver le dispositif PS jeunes
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la CAF pour la période 2024-2026 ainsi que tous les documents y afférent.

**ADOpte** à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-des-Corbières,  
Le 3 octobre 2024.

**Reçu en Préfecture le : 08 OCT. 2024**

Certifié exécutoire par  
M. Le Maire



**Jean-Marc JANSANA**  
Maire de Montredon-des-Corbières

*Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la justice administrative, la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*